

SÉNÉGAL

2017

Toussaint HOUENINVO / t.houeninvo@afdb.org

Khadidiatou GASSAMA / k.gassama@afdb.org

Isiyaka SABO / isiyaka@sabo@undp.org



SÉNÉGAL

- Le taux de croissance est estimé à 6.7 % en 2016 ; il est projeté à 6.8 % en 2017 et 7.0 % en 2018.
- L'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) classe le Sénégal 10^e sur 54 en 2016 et parmi les 3 pays ayant amélioré leurs performances dans les 4 catégories de l'indice.
- Le parc industriel sénégalais est dominé par les petites et moyennes entreprises (PME), qui représentent 92.5 % du parc, mais les grandes entreprises (7.5 % du parc) contribuent à 90 % de la valeur ajoutée.

Vue d'ensemble

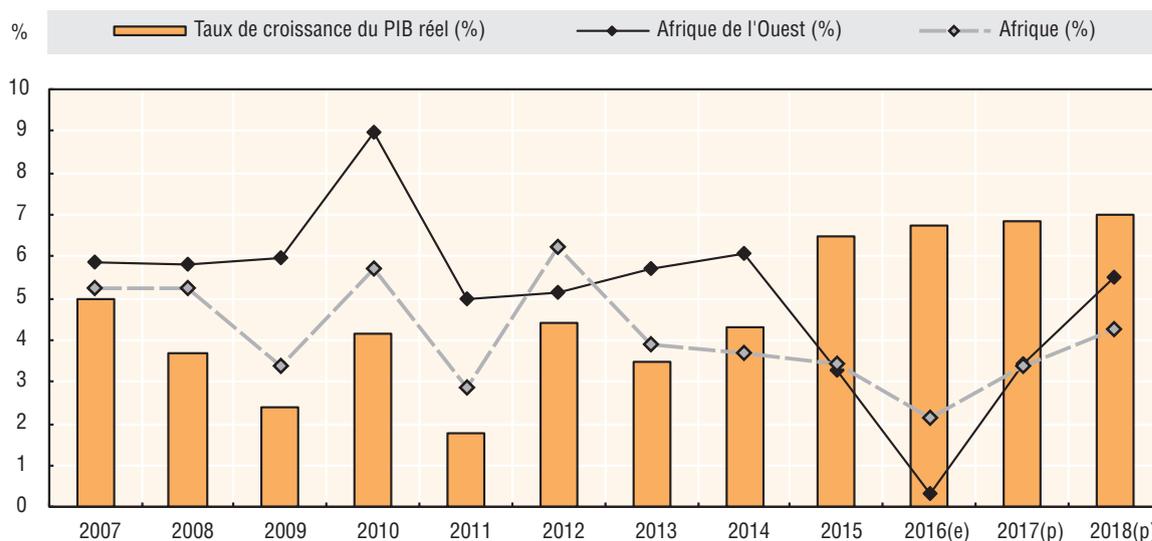
Le taux de croissance a poursuivi sa tendance haussière et devrait atteindre 6.7 % en 2016, contre 6.5 % en 2015, tiré principalement par le sous-secteur agricole, l'activité des industries et la relance des services. La croissance est projetée à 6.8 % et 7.0 % respectivement pour 2017 et 2018. Les risques sur les perspectives de croissance tiennent notamment aux lenteurs dans la mise en œuvre des réformes et aux chocs climatiques. À cela s'ajoute l'insécurité dans la sous-région, liée aux groupes djihadistes.

L'année 2016 correspond à la deuxième année de mise en œuvre des projets phares du Plan Sénégal Émergent (PSE) et des grandes réformes qui doivent accélérer l'exécution des investissements publics prévus dans le cadre des projets du PSE.

L'entrepreneuriat et l'industrialisation sont perçus comme des opportunités pour la création de valeur ajoutée et d'emploi, notamment dans le secteur manufacturier et l'agro-alimentaire. Le gouvernement dispose d'une stratégie nationale d'entrepreneuriat et d'une politique de développement industriel, mais leur mise en œuvre reste limitée. En conséquence, l'entrepreneuriat et l'industrialisation sont encore à une étape embryonnaire. Le nombre de grandes entreprises est resté stable, passant de 79 en 2009 à 80 en 2013. La part du secteur industriel moderne a connu une progression marginale, passant de 9.9 % du produit intérieur brut (PIB) en 2009 à 10.3 % en 2013. Avec une proportion d'entrepreneurs individuels estimée à 59.5 % en 2014 par l'enquête nationale sur les PME, l'entrepreneuriat est susceptible d'attirer encore plus de personnes si les conditions d'exercice des activités sont favorables. En effet, les difficultés structurelles que rencontrent les entreprises, comme l'accès au financement, et les obstacles liés à l'environnement des affaires freinent les évolutions en matière d'entrepreneuriat. Dans le souci de dynamiser l'industrialisation, le gouvernement a entrepris la révision de la politique de redéploiement industriel (2005-15). Le gouvernement envisage de promouvoir le développement industriel dans les régions à fort potentiel économique par le biais d'une politique de réalisation d'équipements et d'infrastructures d'envergure, ainsi que de création de zones économiques spéciales et de parcs industriels.



Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	6.5	6.7	6.8	7.0
Croissance du PIB réel par habitant	3.4	3.7	3.7	4.0
Inflation	0.1	1.1	1.9	2.0
Solde budgétaire (% PIB)	-4.8	-4.2	-3.6	-3.3
Compte courant (% PIB)	-6.9	-6.6	-6.3	-7.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

Le Sénégal a poursuivi son regain d'activité en 2016 grâce notamment au PSE, entré dans sa deuxième année de mise en œuvre. Celui-ci a, en effet, permis de consolider les investissements publics dans l'énergie et les infrastructures, entraînant ainsi le renforcement de la demande intérieure. Le taux de croissance est en hausse, estimé à 6.7 % en 2016, contre 6.5 % en 2015. Cette progression résulte de la vigueur du sous-secteur agricole et de la poursuite de la relance des industries et des services.

Les projections tablent sur une consolidation de la croissance à 6.7 % en 2016 et 6.8 % en 2017. Elles prennent en compte les effets de la mise en œuvre du PSE, notamment le lancement de 17 des 27 projets phares (dont 12 en phase d'exécution) et de 8 des 17 grandes réformes (dont 6 en phase d'exécution). Les projets en phase d'exécution sont : habitat, agriculture à haute valeur ajoutée, aquaculture, plan de relance de l'électricité, corridors céréaliers, Dakar Campus régional, hub aérien régional, service universel de l'énergie, parc industriel, zones touristiques intégrées, hub logistique intégré et Dakar Medical City. S'y ajoutent les programmes d'investissement dans le secteur routier, avec la poursuite des travaux de désenclavement du sud du pays. Ce désenclavement permettra non seulement de favoriser le développement des chaînes de valeurs agricoles et de l'agro-industrie, mais aussi le tourisme (le sud du pays, notamment la Casamance, regorge de potentialités agricoles et touristiques). De plus, il dopera la compétitivité des produits, principalement en réduisant les coûts de transports.



Les risques sur les perspectives de croissance sont notamment relatifs aux lenteurs dans la mise en œuvre des réformes en raison de la perspective des législatives de 2017 et des chocs climatiques. La situation sécuritaire dans la sous-région, avec la présence des groupes djihadistes, constitue un obstacle supplémentaire à la croissance économique. En revanche, le bon déroulement de la transition en Gambie constitue un facteur d'atténuation de risque.

Du côté de l'offre, la production est portée par cinq branches d'activité (agriculture, foresterie, pêche et chasse ; fabrication ; commerce de gros et détail ; transport et communication ; intermédiation financière et immobilier), qui ont représenté environ 75 % du PIB en 2016. L'étroitesse de la base de la production agricole rend l'économie vulnérable aux chocs, en particulier aux aléas climatiques, car l'agriculture est principalement dépendante de la pluviométrie.

Le secteur primaire contribue pour près de 19 % à la formation du PIB en 2016. L'agriculture vivrière est en hausse de 12.8 % en 2016, contre 35.4 % en 2015. L'agriculture industrielle, quant à elle, connaît une progression de 10.6 % en 2016, en nette diminution par rapport à 2015 (20.9 %). Le sous-secteur de l'élevage progresse de 5.7 % en 2016, contre 4.8 % en 2015, grâce à la bonne tenue de la production de volaille et de lait. Quant à la pêche, elle est en hausse de 13.4 %, tirée par la pêche artisanale et industrielle, contre une contraction de 1 % en 2015. L'activité du secteur primaire est estimée en hausse de 9.9 % en 2016, contre 18.2 % en 2015.

La contribution du secteur secondaire au PIB est de l'ordre de 23 % en 2016, avec une croissance estimée à 6.8 % en 2016, contre 7.1 % l'année précédente. La plus forte hausse provient du sous-secteur des industries extractives, attendue à 35.8 % en 2016, contre 0 % en 2015, portée par la bonne tenue des productions de phosphate et d'or.

Le secteur tertiaire, y compris les services publics, contribue pour près de 58 % à la formation du PIB en 2016. Il a été vigoureux, avec une hausse estimée à 5.6 % en 2016 (contre 3.8 % en 2015), porté principalement par le transport, les services financiers, les services d'hébergement et de restauration, et les activités immobilières. Les activités commerciales ont connu une hausse de 5 % en 2015, contre 4.4 % en 2014. Les transports ont connu une hausse de 12 % en 2016 (contre 9.5 % en 2015), tirés par le dynamisme des activités portuaires, l'élargissement du réseau routier, ainsi que le renouvellement du parc roulant dans les transports en commun.

Du côté de la demande intérieure, la consommation finale devrait augmenter de 4.8 % (contre 4.9 % en 2015), tirée par la hausse de la consommation publique, attendue à 6 % en 2016 contre 4.6 % en 2015. Quant à la consommation des ménages, elle a baissé légèrement, passant de 5 % en 2015 à 4.7 % en 2016 et projetée à 4.9 % en 2017. Elle reste la principale composante de la demande intérieure, avec une part de 75 % du PIB en 2015. L'investissement devrait progresser de 7.7 % en 2016, contre 6.1 % en 2015, tiré par les investissements publics et privés, même si l'investissement public devrait se stabiliser à 11 %. Quant à l'investissement privé, il est estimé en légère hausse à 6.7 % en 2016, contre 6.5 % en 2015. L'investissement total a également connu une hausse pour atteindre 27.2 % du PIB en 2016 (contre 24 % en 2015).



Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	14.7	18.6
Dont pêche	1.9	1.7
Activités extractives	2.4	2.6
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel
Activités de fabrication	14.5	12.6
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	2.9	2.6
Construction	4.8	5.3
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	20.3	19.1
Dont hôtels et restaurants	0.9	0.8
Transports, entreposage et communications	11.9	11.9
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	13.1	12.5
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	7.5	7.8
Autres services	8.0	7.1
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Les autorités ont été prudentes dans la gestion des finances publiques et du ratio d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique. Le déficit budgétaire est estimé à 4.2 % en 2016, contre 4.8 % en 2015. Il est projeté à 3.6 % pour 2017. Le projet de Loi de finances 2017, qui poursuit la tendance de 2016, vise l'élargissement de l'assiette fiscale, y compris l'amélioration du recouvrement des recettes, le renforcement du contrôle et la maîtrise des dépenses fiscales en vue de stimuler les investissements dans le capital humain et les infrastructures.

Le ratio des dépenses en capital, financées par les ressources internes et rapportées aux dépenses fiscales, serait en hausse pour atteindre 41.4 % en 2016 contre 31.4 % en 2015, reflétant la poursuite de l'exécution de projets structurants dans le cadre du PSE. Dans la Loi de finances initiale (LFI) de 2017, les dépenses en capital sont en hausse de 17.2 %, passant de 1 045 milliards de francs CFA BCEAO (XOF) dans la LFI 2016 à 1 225.2 milliards XOF en 2017. En pourcentage du PIB, la consommation publique devrait cependant rester stable, de l'ordre de 16.7 % en 2016 et 2017. La pratique de la réserve de précaution instituée depuis le budget de 2015 pour financer les projets prioritaires s'est poursuivie en 2017, même si elle a connu une légère baisse de 5 %, passant à 42 milliards XOF, contre 44.4 milliards XOF dans la LFI 2016.

L'année 2017 devrait voir l'accélération de la numérisation des procédures de collecte des impôts et des taxes, notamment la généralisation de la télédéclaration et du télépaiement à tous les grands contribuables, ainsi que le démarrage du système d'échanges automatisés de données entre les impôts et la douane. Le déficit budgétaire continuera de baisser, avec pour objectif à long terme d'atteindre les 3 %, conformément au plafond défini par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).



Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	21.6	22.7	25.5	25.2	25.5	25.7	25.4
Recettes fiscales	18.2	18.8	19.6	19.8	20.1	20.6	20.4
Dons	2.3	2.6	3.4	2.9	3.0	2.7	2.6
Total dépenses et prêts nets (a)	26.4	28.2	30.7	30.0	29.6	29.4	28.7
Dépenses courantes	16.3	17.3	18.6	18.7	18.6	18.2	17.7
Sans intérêts	15.7	15.9	16.9	16.7	16.7	16.7	16.3
Salaires et rémunérations	5.8	6.4	6.4	6.5	6.3	6.2	6.1
Intérêt	0.6	1.4	1.7	2.0	1.9	1.5	1.4
Dépenses d'investissement	9.9	11.0	11.9	11.3	11.1	11.1	11.0
Solde primaire	-4.1	-4.1	-3.4	-2.8	-2.3	-2.2	-2.0
Solde global	-4.8	-5.5	-5.2	-4.8	-4.2	-3.6	-3.3

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

La politique monétaire définie dans le cadre de l'UEMOA et mise en œuvre par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a pour objectif principal d'assurer la stabilité des prix. Il en est de même de la politique de change basée sur un régime de change fixe associé à des politiques monétaires et budgétaires restrictives. La BCEAO veille également à la stabilité du système bancaire et financier au sein de l'UEMOA, et assure la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'Union. Elle met en œuvre la politique de change de l'UEMOA et gère les réserves officielles de change des États membres de l'Union. Dans cette situation, l'inflation au Sénégal est le résultat de l'inflation importée. L'inflation est estimée à 1.1 % en 2016 contre 0.1 % un an plus tôt.

Une baisse des avoirs extérieurs nets de 6.1 milliards XOF est attendue en 2017, ainsi qu'une augmentation de la masse monétaire de 8.2 %, et une hausse du crédit intérieur de 13.3 %. La masse monétaire au sens large est estimée à 4 246 milliards XOF en 2016, contre 3 709 milliards XOF en 2015, et devrait atteindre 4 561 milliards XOF en 2017. Le crédit à l'économie, qui était estimé à 36.1 % du PIB en 2015 serait de 37.1 % du PIB en 2016 et projeté à 33.8 % du PIB en 2017. Le taux d'intérêt débiteur est passé de 5.7 % au 2^e trimestre 2015 à 5.6 % au cours de la même période en 2016.

Le Comité de politique monétaire de la BCEAO, lors de sa réunion du 6 décembre 2016, a décidé de maintenir inchangés les taux d'intérêt minimum des opérations d'appel d'offres pour les injections de liquidités à 2.5 % (niveau en vigueur depuis septembre 2013), confirmant l'orientation accommodante de la politique monétaire de la BCEAO. Dans l'objectif de dynamiser le marché interbancaire et, d'une manière générale, améliorer le fonctionnement du marché monétaire, le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a connu une hausse d'un point de pourcentage, passant de 3.5 % en 2015 à 4.5 % à compter du 16 décembre 2016. Le taux de réserve obligatoire est maintenu à 5 %, taux en vigueur depuis mars 2012.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Le Sénégal a signé l'accord de partenariat économique (APE) et adopté le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Le déficit commercial est estimé à 14.8 % du PIB en 2016, contre 16 % en 2015. Il est projeté à 14.4 % du PIB pour 2017. Le déficit du compte courant est d'environ 6.6 % du PIB en 2016, contre 6.9 % en 2015, et projeté à 6.3 % en 2017. Les transferts des fonds des migrants sont estimés à 12.3 % du PIB en 2016 et projetés à 12.4 % du PIB en 2017. Les investissements directs étrangers sont estimés à 210 milliards XOF en 2016 (2.4 % du PIB) et projetés à 236 milliards XOF en 2017 (2.5 % du PIB).



En 2015, les exportations ont représenté environ 20.7 % du PIB. Elles sont estimées à 19.5 % du PIB en 2016 et projetées à 19.6 % du PIB en 2017, puis 18.8 % du PIB en 2018. Les principales exportations sont les produits de la pêche (16 %), l'or non monétaire (14 %), l'acide phosphorique (9 %), le ciment (8 %) et les produits pétroliers (7 %).

Pour les neuf premiers mois de 2016, les exportations sont principalement orientées vers les pays de l'UEMOA (25 % des exportations) et l'Europe (28 %). À lui seul, le Mali a représenté 51.5 % des exportations du Sénégal vers l'UEMOA en 2016 et 13 % des exportations totales en septembre 2016.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	-25.4	-20.1	-18.3	-16.0	-14.8	-14.4	-15.0
Exportations de biens (f.o.b.)	16.5	19.4	19.5	20.7	19.5	19.6	18.8
Importations de biens (f.o.b.)	41.9	39.6	37.8	36.7	34.3	34.1	33.8
Services	-0.9	-0.8	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8
Revenu des facteurs	-0.4	-2.2	-2.5	-3.0	-3.3	-3.4	-3.3
Transferts courants	12.6	12.6	12.8	12.9	12.3	12.4	11.8
Solde des comptes courants	-14.1	-10.5	-8.8	-6.9	-6.6	-6.3	-7.2

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

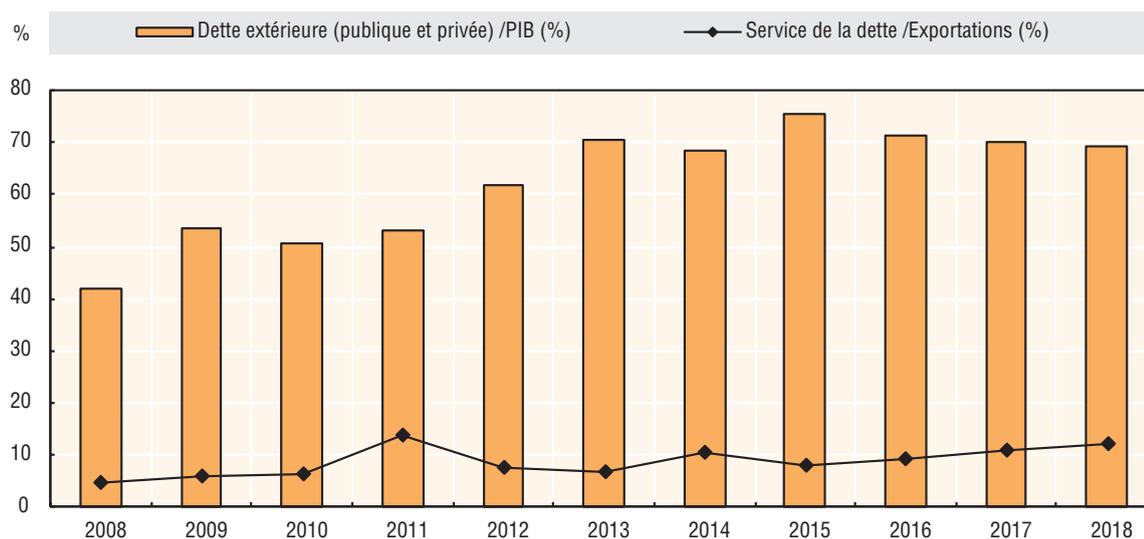
Globalement l'accroissement des ratios d'endettement s'est poursuivi en 2016. Ainsi, l'encours de la dette intérieure a été estimé à 19 % du PIB en 2016, contre 15.9 % du PIB en 2015 et 14 % en 2014. L'encours de la dette publique totale atteindrait 59.5 % du PIB en 2016, soit un montant total de 5 180.9 milliards XOF. La dette extérieure (69 % de la dette totale) est la principale composante de la dette publique. L'encours de la dette publique a augmenté, passant de 54 % du PIB en 2014 à 57 % en 2015 et à 59.5 % en 2016. Il est projeté à 58 % pour 2017. L'augmentation rapide de la dette s'explique par la réalisation de programmes d'infrastructures d'envergure. En 2016, le service de la dette publique extérieure a représenté 8 % des recettes budgétaires et 6 % des exportations de biens et services contre les plafonds respectifs de 22 % et 25 % retenus dans le cadre de l'analyse de la viabilité de la dette.

Le taux d'endettement demeure certes en dessous de la norme de 70 % du cadre de la surveillance de l'UEMOA, mais l'accroissement de la dette demeure rapide. En effet, depuis les annulations obtenues dans le cadre de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale en 2006 (le taux d'endettement représentait 19 % du PIB en 2006), la dette a augmenté régulièrement jusqu'à atteindre environ 60 % du PIB en 2016. De même, l'encours de la dette intérieure a connu un accroissement soutenu (de 4.5 % du PIB en 2007 à environ 19 % en 2016). Cette évolution s'explique notamment par le financement du déficit budgétaire par recours au marché régional.

Le gouvernement a pour objectif de ramener le ratio de la dette publique totale par rapport au PIB à 53 % à l'horizon 2019. Les projections à moyen terme indiquent que la soutenabilité de la dette n'est pas menacée. Dans la stratégie à moyen terme glissant de la dette, dont la plus récente version est de 2015-18, le reprofilage de la dette et l'amélioration de la maturité sont des éléments clés. Par conséquent la structure de la dette, dominée jusqu'en 2011 par la dette à court terme (bons du trésor à 1 et 2 ans), a changé au profit d'une structure dominée par des maturités entre 3 et 10 ans (obligations du Trésor entre 3 et 10 ans). À la mi-décembre 2016, le Sénégal a émis des titres publics sur le marché régional pour un montant de 704 milliards XOF. Ces titres sont constitués de bons du Trésor (17 %) et d'obligations (83 %). La maturité des titres a varié de 3 mois à 10 ans maximum.



Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB
et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le Sénégal est classé 147^e sur 190 pays dans l'édition 2017 du rapport de la Banque mondiale *Doing Business*, alors qu'il était 153^e sur 189 dans l'édition 2016. Ce progrès est le résultat de la mise en œuvre de 4 réformes en 2016, dont la facilitation de l'enregistrement des titres de propriété, devenu plus facile grâce à l'augmentation de la transparence du cadastre. En particulier, le livre foncier a été dématérialisé en grande partie dans la région de Dakar. La deuxième phase du Programme triennal de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité glissant (Preac), prévue pour la période 2016-18, va permettre d'achever les réformes visant à réduire les coûts des facteurs et les coûts d'intermédiation, notamment pour les services portuaires et l'électricité.

En dépit de ces progrès, l'environnement des affaires a besoin d'être plus attractif. Des domaines comme le raccordement à l'électricité (162^e), le règlement de l'insolvabilité (101^e) et l'obtention de prêts (139^e) restent hautement problématiques. En ce qui concerne le démarrage d'une affaire, un domaine dans lequel des progrès avaient été accomplis, le classement du Sénégal s'est détérioré, passant de la 82^e place en 2015 à la 90^e place en 2016, selon le rapport de la Banque mondiale *Doing Business*. Il en est de même pour le commerce transfrontalier, avec un classement qui est passé de 125^e en 2015 à 130^e en 2016. Selon le *Global Competitiveness Report 2016-2017* (Rapport mondial sur la compétitivité 2016-17) du Forum économique mondial, la concurrence ne figure pas parmi les 16 facteurs les plus problématiques relevés par les entreprises.

Le développement des infrastructures représente un pilier important du PSE, notamment à travers son Plan d'actions prioritaire (PAP) 2014-18. Le pays dispose de plans directeurs et de plans d'actions pluriannuels pour différentes infrastructures (transport, énergie, eau, etc.). Depuis quelques années, le gouvernement a fait un choix stratégique clair en faveur du développement des infrastructures, considéré comme un élément important d'amélioration de sa compétitivité, avec un accent particulier sur les partenariats public-privé. L'indice relatif à la qualité globale des

infrastructures du *Global Competitiveness Report 2016-2017* du Forum économique mondial présente une dégradation du classement du Sénégal, passé de la 86^e place en 2015-16 à la 121^e place en 2016-17. Du reste, les infrastructures figuraient parmi les 16 facteurs les plus problématiques relevés par les entreprises. La durabilité des infrastructures dépend fortement des conditions d'exploitation et de la maintenance. En effet, les surcharges des infrastructures routières (autoroute comme routes) constituent un facteur de risque élevé de dégradation. De plus, les besoins en matière de maintenance routière dépassent les ressources disponibles.

Secteur financier

Le système financier compte 27 établissements, dont 24 banques, ce qui illustre la prédominance du secteur bancaire. Le système financier est sain dans l'ensemble. En effet, le taux net de dégradation du portefeuille des banques a été d'environ 9.6 % en 2015 pour un taux brut de dégradation de 19.5 %. Le crédit à l'économie est resté constant, autour de 34 % du PIB en 2016 et 2015. Il est projeté à 35.6 % en 2017. Les crédits à court terme ont représenté 47 % des prêts au mois d'août 2016, les prêts à moyen terme 38 % et les crédits à long terme 6 %. Les taux débiteurs appliqués par les banques ont baissé, passant de 5.9 % à 5.6 % entre les mois de juin et septembre 2016 (la moyenne dans l'UEMOA était de 7 % et 6.9 % respectivement).

Dans le cadre de la promotion de l'accès au crédit, le Bureau d'information sur le crédit (BIC) est devenu opérationnel en mars 2016 dans l'UEMOA. L'opérateur Creditinfo-VOLO, retenu au terme de l'appel à candidatures de la BCEAO, a démarré ses activités par la collecte d'informations sur le crédit des clients des institutions financières pour alimenter sa base de données. Les institutions financières devaient avoir l'accord de leurs clients avant de mettre les informations sur leurs crédits à la disposition du BIC, et des contraintes liées à l'obtention de ce consentement ont retardé la collecte des données. Environ 133 732 contrats ont pu être transmis au BIC.

Pour ce qui concerne la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), la capitalisation totale du marché a baissé de 1.6 % entre juin et septembre 2016, pour s'établir à 9 408 milliards XOF. Cette variation résulte des réductions de la capitalisation de 1.5 % sur le marché des actions et de 2.2 % sur le compartiment des obligations, pour un montant de 1 762.9 milliards XOF.

Le Sénégal compte 206 institutions de micro finance (IMF) en juin 2015, soit 28 % des institutions de micro finance de l'UEMOA. Elles représentent 502 points de service et, avec environ 2 millions de clients, totalisent 12 % de la clientèle de l'UEMOA. Le crédit offert a été de 269 milliards XOF en juin 2016 (3 % du PIB), les dépôts se sont élevés à 250 milliards (2.8 % du PIB).

En matière de réforme, le dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) a été adopté en 2016 et entrera en vigueur en janvier 2018. Il vise notamment à mettre en œuvre les mesures de Bâle II et III.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

En dépit des progrès réalisés dans la mise en œuvre des nouvelles directives de l'UEMOA sur les finances publiques, comme la généralisation des documents de programmation budgétaire et économique pluriannuel des dépenses, le Sénégal n'appliquera pas le budget-programme pour la gestion budgétaire 2017. L'échéance a en effet été reportée au 1^{er} janvier 2020, en accord avec la Commission de l'UEMOA, et en tenant compte du niveau de préparation de l'ensemble des pays. Dans le domaine des finances publiques, l'évaluation réalisée par International Budget Partnership dans le cadre de l'Open Budget Survey Tracker en avril 2016 a montré que le Sénégal a publié dans les délais 6 des 8 documents budgétaires clés, contre 5 documents budgétaires en 2015. La participation du public au processus budgétaire reste limitée, avec un score de 13 points pour un maximum de 100 points en 2015.



Au titre des réformes, la modernisation de l'administration fiscale s'est poursuivie en 2016 avec le démarrage de la nouvelle plateforme électronique qui permet aux contribuables enregistrés dans le système intégré de gestion des taxes (Sigtas) de faire leurs déclarations d'impôt en ligne. Les progrès se sont traduits par l'amélioration du classement du pays, qui passe de la 180^e place dans l'édition 2016 du rapport de la Banque mondiale *Doing Business* à la 174^e place dans l'édition 2017 du rapport.

En dépit d'un cadre juridique adéquat, le respect des droits de propriété intellectuelle souffre de lacunes majeures. Une plus grande spécialisation des magistrats dans des domaines comme le droit financier ou la cybercriminalité permettrait d'y remédier. Ces améliorations devraient produire leurs effets à moyen terme.

Au plan de l'accès à l'information, les pouvoirs publics publient par des canaux appropriés des informations pertinentes comme, par exemple, les appels d'offres des marchés publics dans les journaux et sur le site web du système intégré de gestion des marchés publics (Sigmap). La retransmission des débats parlementaires à la radio et à la télévision permettent à la population de suivre de près la marche des affaires publiques. Une bonne partie des médias fonctionne de manière indépendante.

Gestion des ressources naturelles et environnement

En matière de réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) 7, les taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural sont respectivement de 98 % et 87.2 % en 2015, pour des objectifs de 100 % et 82 %. Quant aux taux d'accès à l'assainissement, les résultats ont été très limités, avec 62.2 % et 36.7 % respectivement en milieu urbain et rural, pour des objectifs de 78 % et 63 % en 2015. Le ratio reforestation/déforestation est passé de 1.15 à 1.48 entre 2014 et 2015 et les superficies forestières sous aménagement durable sont passées de 1 412 520 hectares (ha) à 1 592 469 ha entre 2014 et 2015 grâce aux efforts de reboisement, d'aménagement et de restauration des terres dégradées.

L'année 2016 a été marquée par de nouvelles découvertes de gisements de pétrole et de gaz dans les eaux territoriales du pays, qui confirment et renforcent celles faites en 2014. Un Comité d'orientation stratégique du pétrole et du gaz a été mis en place le 2 décembre 2016 dans le but de préparer le pays et de mettre en place des mécanismes judiciaires d'exploitation optimale de ces ressources.

Concernant l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, les réalisations ont porté sur l'actualisation et la diffusion de textes de loi et règlements sur l'environnement et la protection de la nature, avec la révision du Code forestier et l'entrée en vigueur de la loi interdisant les sachets plastiques. Le projet de loi sur le littoral a été réexaminé.

S'agissant du cadre d'intervention stratégique, le gouvernement a élaboré la Lettre de politique de développement du secteur de l'environnement et du développement durable 2016-20 qui vise « l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques ».

Contexte politique

Le contexte politique a été marqué par le projet de réforme de la Constitution destiné à aider à consolider la démocratie sénégalaise, qui a fait l'objet d'un referendum constitutionnel remporté par le « oui ». La réduction du mandat présidentiel (qui passe de sept à cinq ans) a été le point d'attraction du projet de réforme, auxquels s'ajoutent la création d'un haut conseil des collectivités territoriales ; l'autorisation de la participation des candidats indépendants à toutes les élections ; la création d'un statut officiel du chef de l'opposition ; et la garantie de l'intangibilité de certains dispositifs de la Constitution, dont les modifications ont été à l'origine



d'instabilités dans certains pays africains. Le Haut conseil des collectivités territoriales mis en place en novembre 2016 permettra de renforcer la représentativité des collectivités territoriales dans le dispositif institutionnel national. Dans le domaine de la gouvernance, le Sénégal obtient un score de 62.4/100, il reste parmi les dix pays les mieux classés de l'IIAG et figure parmi les trois pays du continent qui ont amélioré leur score sur les quatre catégories de l'IIAG. La poursuite des efforts pour juguler la corruption et renforcer la transparence ont permis au Sénégal de rester également dans les dix pays africains les mieux classés par l'indice de perception de la corruption de Transparency International, et la troisième meilleure progression (en hausse de 8 %) par rapport à l'année dernière.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

L'indice de développement humain (IDH) n'a cessé de progresser au Sénégal, passant de 0.367 en 1990 à 0.466 en 2014. Quant à l'incidence de la pauvreté, elle est passée de 67.8 % en 1994 à 46.7 % en 2011, et est estimée à 40.0 % en 2015.

Dans l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation a connu une légère baisse, passant de 86.8 % en 2014 à 86.4 % en 2015. Il a toutefois augmenté pour les filles, de 89 % à 92.25 % entre 2014 et 2015. Les pesanteurs culturelles et religieuses plombent la progression de ce taux dans certaines régions du pays. Le taux d'achèvement du primaire a également connu une baisse, passant de 62.4 % en 2014 à 60.9 % en 2015, faisant de l'efficacité un des défis du système éducatif.

Dans le domaine de la santé, le taux de couverture sanitaire a augmenté en 2015 pour atteindre 46 %, contre 32 % en 2014. Le taux de mortalité maternelle se situe à 392 pour 100 000 naissances et reste encore élevé par rapport à la cible OMD de 127 pour 100 000 naissances en 2015. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 54 ‰ en 2014 à 59 ‰ en 2015. Cette contre-performance est due à la faible proportion des infrastructures réhabilitées et équipées, l'insuffisance des médicaments et produits médico-chirurgicaux, et la faiblesse de la couverture maladie chez les enfants. En matière de VIH/sida, l'incidence au Sénégal reste stabilisée à 0.7 % grâce à la bonne mise en œuvre des programmes de lutte contre le sida. La proportion de personnes vivant avec VIH sous antirétroviraux atteint 85.3 % en 2015, contre 50 % en 2014, et le taux de transmission mère-enfant a baissé, passant de 6 % en 2011 à 4.5 % en 2015, avec toutefois des disparités régionales. Dans le domaine du système de santé, des efforts importants ont été faits permettant d'augmenter la couverture des postes de santé, qui sont passés de 1 poste pour 10 851 habitants en 2014 à 1 poste pour 10 495 habitants en 2015. La norme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 1 poste de santé pour 10 000 habitants n'est cependant pas encore atteinte.

En matière de malnutrition, environ un enfant sur cinq souffre de retard de croissance (21 %), 8 % des enfants sont trop maigres par rapport à leur taille et seulement 10 % des enfants de 6-23 mois sont nourris de manière optimale selon les pratiques recommandées (Enquête démographique et de santé [EDS], 2015). Entre 2014 et 2015, la prévalence de l'insuffisance pondérale a augmenté, passant de 13 % à 15.5 %.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Selon l'enquête sur l'emploi réalisée en 2015, le taux de chômage national de la population de 15 ans et plus est estimé à 15.7 %, dont 39.9 % sont sans diplôme. Le chômage est plus important chez les femmes (22.6 %) que chez les hommes (9.8 %), et plus élevé en milieu urbain (19.7 %) qu'en milieu rural (12.3 %). Le nouveau Code du travail et celui de la sécurité sociale ont introduit le contrat de stage pour mieux mettre à profit le dividende démographique. En outre, la Convention État-employeurs pour la promotion de l'emploi des jeunes de troisième génération a été effective en 2015.



En termes d'actions spécifiques de lutte contre la pauvreté, en 2015, près d'un tiers des Sénégalais habitent un village ayant accès à l'électricité, contre moins de 10 % en 2000, alors qu'en milieu urbain plus de 85 % ont accès à l'électricité. Le taux d'accès à l'électricité se situe à 61 % au niveau national en 2014, selon les résultats de l'Enquête démographique et de santé continue de 2014. Les infrastructures sociales, les routes et les infrastructures de production se développent également. Le taux d'accès à l'eau potable est de 80 %, il est de 90 % pour l'accès à une école primaire et une boutique, et dépasse 75 % pour l'accès à un moulin.

La mise en œuvre du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) permet de renforcer ces acquis et de répondre à l'expression des besoins urgents des populations rurales. Ce programme a permis l'électrification en cours de 420 villages (110 villages alimentés par l'énergie solaire et 310 villages par l'extension du réseau moyenne et basse tension) ; la construction en cours de 790 kilomètres (km) de pistes rurales ; la construction en cours de 238 forages et 157 châteaux d'eau pouvant desservir au moins 500 000 habitants répartis dans environ 1 000 villages ; l'installation en cours de 4 023 équipements de transformation post-récolte ; l'acquisition et la distribution de 13 moissonneuses-batteuses, 180 motopompes, ainsi que des vaccins pour le cheptel afin d'accroître la productivité agricole. Ces réalisations ont permis de créer des emplois en milieu rural et participé à l'éradication de la pauvreté et des inégalités sociales ; elles vont également contribuer à la protection de l'environnement et améliorer l'autosuffisance alimentaire.

Dans le domaine de la protection sociale, la mise en place, avec la collaboration des collectivités locales, du registre national unique (RNU) et des comités de ciblage a permis un ciblage plus objectif des ménages vivant dans l'extrême pauvreté et augmenté le nombre de ménages bénéficiant des filets sociaux. Selon les statistiques nationales disponibles, 197 751 ménages ont bénéficié de transferts monétaires en 2015, contre 99 938 en 2014, mais le nombre d'organisations de femmes bénéficiant d'un financement a baissé, passant de 478 en 2014 à 237 en 2015. Le nombre d'élèves bénéficiant d'un appui alimentaire adéquat et régulier a aussi baissé, passant de 938 521 en 2014 à 634 497 en 2015 en raison de la fermeture brutale de nombreuses cantines scolaires. Le pourcentage de la population bénéficiant d'un système de couverture maladie passe de 32 % en 2014 à 46 % en 2015, dont 2 016 765 enfants de moins de 5 ans et 94 161 personnes âgées de plus de 60 ans. Dans le cadre des programmes de gratuité des soins, 17 961 femmes ont bénéficié de césariennes dans les structures publiques de santé.

Égalité hommes-femmes

Le Sénégal a atteint l'objectif de parité à l'école primaire depuis 2006, et à l'école secondaire en 2014. Le pourcentage de sièges de députés occupés par des femmes est passé de 19.2 % en 2001 à 22 % en 2007, et 44.7 % en 2012. De même, au niveau des collectivités locales, le taux de représentativité des femmes est passé de 11 % en 2002 à 15.9 % en 2009, et à plus de 47 % en 2014. Selon les statistiques nationales, les taux d'emploi et d'occupation de 2015 se situent respectivement à 34.6 % et 41.4 % pour les femmes, contre 55.2 % et 58.6 % pour les hommes. Dans le secteur agricole, 93.6 % des superficies cultivées sont détenues par les hommes en 2014 et seulement 41 % des usagers des services financiers décentralisés sont des femmes.

En 2015, divers services juridiques ont été offerts à 717 femmes dans les boutiques de droit et 104 PME ont été créées, générant 420 emplois, dont 70 % sont occupés par des femmes.

En 2016 le gouvernement a élaboré sa Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre 2016-20, en cohérence avec les axes du PSE. Ce nouveau cadre de référence de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre aura comme préoccupation majeure de traduire les objectifs liés à la promotion de l'égalité de genre en résultats concrets, dont la faisabilité s'inscrira dans les cadres stratégiques du PSE.



Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation au Sénégal

Le secteur industriel a représenté en moyenne annuelle 10.5 % du PIB sur la période 2009-13. Le sous-secteur électricité, gaz, eau a été le plus dynamique, avec une contribution moyenne annuelle de 2.5 % environ. Les produits chimiques et les produits alimentaires ont contribué en moyenne annuelle pour 1.9 % et 1.6 % respectivement. Le parc industriel sénégalais est dominé par les PME, qui représentent 92.5 % de l'ensemble du parc, mais les grandes entreprises, qui ne représentent que 7.5 % de l'effectif du parc, contribuent à 90 % de la valeur ajoutée. La prédominance des dettes à court terme par rapport aux dettes à moyen et long terme dans le secteur indique que les entreprises industrielles empruntent plus pour financer leur exploitation que pour investir. La reprise amorcée en 2013 (3.5 %), qui s'est consolidée en 2015 et en 2016 avec une croissance du PIB de 6.5 % et 6.7 % respectivement, combinée avec la baisse des prix du pétrole, devrait améliorer la contribution du secteur industriel au PIB dans les prochaines années.

La Politique de redéploiement industriel (PRI) du Sénégal déclinée dans la Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie 2004-15 a pour but de doter le Sénégal d'un tissu industriel densifié et compétitif. Plus précisément, elle vise à atteindre une contribution du secteur au PIB d'au moins 25 % à l'horizon 2020. La PRI a pour composantes principales la mise à niveau du secteur industriel et le développement industriel endogène. La PRI est en cours d'actualisation. Le PSE 2014-35 a renforcé les orientations de la PRI en mettant l'accent sur le développement des agropoles et des plateformes industrielles intégrées. Le Conseil présidentiel de l'investissement (CPI) mis en place en 2002 est le cadre privilégié de concertation entre le gouvernement et le secteur privé. Il permet les échanges d'information entre le secteur privé et le gouvernement. Les différentes réformes de l'environnement des affaires, y compris les Programme triennaux de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité glissant (Preac 2013-15 et Preac 2016-18) résultent des recommandations des CPI.

Des enquêtes réalisées par l'Agence nationale de la statistique permettent d'avoir des informations sur le secteur privé. Selon les données disponibles, les PME sont composées principalement d'entreprises individuelles (59.5 %) et de personnes morales (40.5 %). Le milieu urbain constitue le lieu de concentration des activités des entreprises (97 %), dont environ 38 % sont âgées de 0 à 10 ans, 26 % ont entre 6 et 10 ans, et près de 12 % ont au moins 21 ans. Eu égard au genre, les hommes sont majoritairement propriétaires des entreprises individuelles (81 %). S'agissant du niveau d'instruction, 39 % des propriétaires de PME ont été à l'université et 30 % ont un niveau secondaire ; 1.5 % des propriétaires sont sans instruction, et 15.7 % d'entre eux ont reçu un enseignement coranique. Pour ce qui concerne les femmes propriétaires de PME, elles ont atteint un niveau d'éducation assez élevé, 51 % d'entre elles sont allées à l'université et 34 % au secondaire. Les PME sont principalement actives dans le commerce et les services de réparation de véhicules automobiles et motocycles (environ 39.5 %), ainsi que dans les autres services (26 %). Les industries manufacturières représentent 12.9 % des PME, le BTP 7.5 %, et les transports et communication 6.3 %.

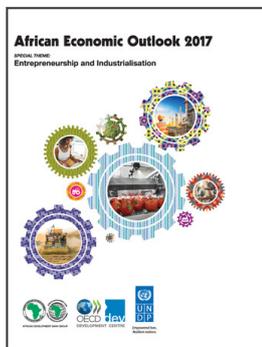
Avec une proportion d'entrepreneurs individuels estimée à 59.5 % en 2014 par l'enquête nationale sur les PME, l'entrepreneuriat est susceptible d'attirer encore plus de personnes si les conditions d'exercice des activités sont favorables. En effet, malgré des mesures passées de promotion des PME (structures d'appui au secteur privé), des difficultés structurelles telles que l'accès au financement et les obstacles liés à l'environnement des affaires freinent les évolutions en matière d'entrepreneuriat. En dépit de ces contraintes, des PME ont pu diversifier leurs activités dans des secteurs comme l'agro-alimentaire, les aliments pour le bétail et l'hôtellerie. À titre d'illustration, le Groupe Kirène, qui a débuté en 2001 dans la production d'eau minérale, a diversifié ses activités avec la fabrication et la commercialisation de lait (Candia) et de jus de fruits (Presséa). Pour la production de lait, Kirène a réalisé une unité de stérilisation de lait à ultra haute température. Autre exemple, la Sénégalaise de distribution de matériel avicole (Sédima Group), créée en 1976, a diversifié ses activités à l'intérieur de la filière avicole et au-delà. Dans la



filière avicole, la diversification a porté notamment sur la production d'œufs de consommation et d'aliments pour volaille. À cela s'ajoute le lancement d'un projet de minoterie en 2014, avec une capacité de production de 200 tonnes de farine par jour.

Les documents de politiques confèrent aux PME un rôle central dans la diversification de l'économie sénégalaise en raison de leur fort potentiel de création d'emplois et de richesses. C'est pourquoi la Lettre de politique sectorielle (LPS) des PME de 2010 avait notamment pour objectif d'améliorer la performance et la compétitivité des PME en vue d'une croissance économique soutenue. Toutefois, les résultats de la mise en œuvre de la LPS de 2010 n'ont pas été à la hauteur des attentes. En effet, l'essentiel des mesures préconisées pour l'accompagnement et l'accès au financement des PME ont connu une mise en œuvre limitée. Sur la base de ces enseignements, une nouvelle LPS sectorielle est en préparation. En dépit du cadre réglementaire pour promouvoir les PME, celles-ci continuent de faire face à des contraintes structurelles, comme le taux de mortalité précoce des entreprises (environ 60 % durant la première année de création). Selon l'enquête sur les PME, les impôts et taxes constituent le premier obstacle aux activités des entreprises pour 79 % des responsables de PME, devant l'accès à l'énergie (60 %), l'accès à la commande publique (50 %) et l'accès au crédit bancaire (49 %). Le suivi-évaluation de la stratégie nationale de développement a été davantage systématisé avec la mise en place, en 2015, du Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE). Le CASE a commencé à mettre en œuvre un plan d'action dont l'objectif final est d'harmoniser les systèmes de suivi et d'évaluation centraux, sectoriels et décentralisés. Au Sénégal, le contrôle externe est assuré par le Parlement (pouvoir législatif) et la Cour des comptes (pouvoir judiciaire), conformément aux dispositions de la Constitution. Les rapports de la cour sont régulièrement publiés et mis en ligne sur le site de la Cour des comptes. Le Conseil présidentiel de l'investissement (CPI) est le cadre d'échanges entre le gouvernement et le secteur privé pour la mise en œuvre et le suivi des réformes destinées à rendre l'environnement des affaires attractif. Le CPI comprend des commissions techniques regroupant les représentants des administrations publiques et du secteur privé qui travaillent sur les réformes. Le Preac mis en place en 2013 a permis de systématiser le suivi de la mise en œuvre des activités. Il a été actualisé pour 2016-18. Outre le dispositif du CPI pour promouvoir le secteur privé et l'entrepreneuriat, l'utilisation de partenariats public-privé (PPP) a été une grande avancée dans la mobilisation des ressources au Sénégal pour financer des infrastructures d'envergure. Des partenariats public-privé ont été mis en œuvre au Sénégal, comme l'autoroute Dakar-Diamniadio.





Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Sénégal », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-53-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.